

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 7 juillet 2015 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Monsieur André Durocher, Monsieur Howard Sauv , Monsieur Fred Beaudoin, Madame Dawn Charles, Monsieur David Hudson, Madame Brenda Dawson.

Madame Jos e H bert, greffier et secr taire-tr sori re adjointe, est pr sente et agit comme secr taire de la s ance.

Ouverture de la s ance

Le maire d clare la pr sente s ance ouverte et demande la tenue d'une p riode de r flexion.

P riode de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au pr sident de l'assemblée et pose des questions sur les sujets   l'ordre du jour seulement.

2015-07-126

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Consid rant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la pr sente s ance.

IL EST PROPOS  PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUY  PAR : Monsieur Howard Sauv 

ET R SOLU   l'unanimit  des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la pr sente s ance tel que pr sent .

ADOPT E.

**OUVERTURE DE LA SESSION
P RIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des proc s-verbaux**
 - 2.1 Adoption du proc s-verbal de la s ance ordinaire du 3 juin 2015
 - 2.2 Adoption du proc s-verbal de la s ance extraordinaire du 17 juin 2015
- 3. Approbation des comptes**
- 4.  tats financiers**
 - 4.1  tats financiers se terminant le 31 mai 2015
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comit s**
- 7. D p t de rapports**
 - 7.1 D p t du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
- 8. Affaires diverses**
 - 8.1 Adoption du R glement num ro 2015-07 fixant les droits exigibles pour la c l bration d'un mariage civil ou d'une union civile

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2015

- 8.2 Adoption du règlement numéro 2015-10 concernant code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Mille-Isles
- 8.3 Avis de motion du Règlement numéro RU.02.2011.07
- 8.4 Adoption du premier projet de Règlement RU.02.2011.07 amendant le Règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin de dicter de nouvelles dispositions pour modifier les limites du plan de zonage, de créer la nouvelle zone d'habitation H-12, de créer des dispositions particulières pour la zone H-12 et pour créer la grille de spécifications de la zone H-12
- 8.5 Avis de motion du Règlement numéro RU.07.2011.01
- 8.6 Adoption du premier projet de Règlement RU.07.2011.01 amendant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) RU.07.2011.01 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin de modifier le territoire assujéti au règlement ainsi que des normes minimales applicables
- 8.7 Demande de dérogation mineure - DM- 2015-004 – 3 207 682
- 8.8 Demande de dérogation mineure - DM- 2015-003 – 3 208 198
- 8.9 Dossier PIIA 2015-009 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - lot 3 208 198
- 8.10 Dossier PIIA 2015-007 - Rénovation d'un bâtiment situé dans le hameau de Mille-Isles - lot 3 207 845
- 8.11 Dossier PIIA 2015-008 - Garage isolé - lot 3 208 078
- 8.12 Dossier PIIA 2015-010 - Construction d'un garage isolé - lot 3 207 529
- 8.13 Adjudication de contrat pour des travaux de pavage du chemin Tamaracouta - TP2015.06-123
- 8.14 Autorisation de circuler sur le territoire de Mille-Isles donnée à l'événement cycliste « Vélo à notre santé » de la Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme
- 8.15 Pacte fiscal
- 8.16 Congrès annuel 2015 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- 8.17 Drainage sur une portion du chemin Black
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

2. Adoption des procès-verbaux

2015-07-127

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2015

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du **3 juin 2015** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du **3 juin 2015**.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2015

2015-07-128

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2015

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du **17 juin 2015** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire du **17 juin 2015**.

ADOPTÉE.

2015-07-129

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes de juin 2015.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes de juin 2015 totalisant **206 692.93 \$** et d'en autoriser les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de juin 2015 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 31 mai 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe a déposé au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 mai 2015.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de juin 2015 a été remis à chacun des membres du conseil au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Bâtiments municipaux

Le projet de rénovation du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne avance rapidement. Nous avons reçu une réponse favorable à la demande de subvention de 65 % des coûts du projet. Nous devrions avoir une réponse finale sous peu.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2015

7. **Dépôt de rapports**

7.1 ***Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement***

La greffière et secrétaire-trésorière adjointe dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois mai 2015.

8. **Affaires diverses**

2015-07-130

8.1 ***Adoption du Règlement numéro 2015-07 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile***

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 juin 2015 par monsieur Howard Sauvé;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1);

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le Règlement numéro 2015-07 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile

ADOPTÉE.

2015-07-131

8.2 ***Adoption du Règlement numéro 2015-10 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Mille-Isles***

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 3 juin 2015 par monsieur Fred Beaudoin;

Considérant que, comme requis par la Loi, un avis public annonçant l'adoption du présent règlement a été donné le 9 juin 2015;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1);

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2015

D'ADOPTER le Règlement numéro 2015-10 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Mille-Isles.

ADOPTÉE.

8.3 Avis de motion du Règlement RU.02.2011.07

Avis de motion est par la présente donné par *monsieur Howard Sauvé*, concernant :

- *la modification des limites du plan de zonage, la création de la zone d'habitation H-12, la création de dispositions particulières applicables pour la zone H-12 et la création de la grille de spécifications de la zone H-12.*

Cet avis de motion est donné en vertu de l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2015-07-132

8.4 Adoption du premier projet de Règlement RU.02.2011.07 amendant le Règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin de dicter de nouvelles dispositions pour modifier les limites du plan de zonage, de créer la nouvelle zone d'habitation H-12, de créer des dispositions particulières pour la zone H-12 et pour créer la grille de spécification de la zone H-12

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture est donné séance tenante;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent projet règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Considérant que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le premier projet de Règlement numéro RU.02.2011.07;

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 5 août 2015 à compter de 18 h 30.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2015

8.5 Avis de motion du Règlement RU.07.2011.01

Avis de motion est par la présente donné par *monsieur Howard sauvé*, concernant :

- *le territoire assujetti au règlement ainsi que des normes minimales applicables.*

Cet avis de motion est donné en vertu de l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2015-07-133

8.6 Adoption du premier projet de Règlement RU.07.2011.01 amendant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) RU.07.2011.01 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin de modifier le territoire assujetti au règlement ainsi que des normes minimales applicables

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture est donné séance tenante;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent projet règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Considérant que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le premier projet de Règlement numéro RU.07.2011.01;

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 5 août 2015 à compter de 18 h 45.

ADOPTÉE.

2015-07-134

8.7 Demande de dérogation mineure – DM-2015-004 – lot 3 207 682 du cadastre du Québec

Considérant que les propriétaires souhaitent construire une deuxième véranda sur le lot 3 207 682 du cadastre du Québec, situé en bordure du Lac-des-Becs-Scie Ouest;

Considérant que la réglementation fixe une superficie maximale d'implantation à 30 mètres carrés;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2015

Considérant que chacune des vérandas a une superficie de 21,40 mètres carrés;

Considérant que la superficie totale d'implantation est de 42,80 mètres carrés plutôt que 30 mètres carrés, tel que prescrit à la réglementation;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 et par le comité consultatif d'urbanisme;

Considérant la bonne foi du demandeur;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et affiché le 23 juin 2015;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2015-004 sur le lot 3 207 682 du cadastre du Québec, situé en bordure du Lac-des-Becs-Scie Ouest, afin de permettre la construction d'une deuxième véranda d'une superficie de 21,40 mètres carrés, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2015-07-135

8.8 ***Demande de dérogation mineure – DM-2015-003 – lot 3 208 198 du cadastre du Québec***

Considérant que la demande vise la construction d'une micro-habitation sur le lot 3 208 198 du cadastre du Québec, situé en bordure du chemin de Mille-Isles;

Considérant que les futurs propriétaires souhaitent adhérer au concept de microhabitation qui est de maximiser un espace en fonction des besoins réels du quotidien;

Considérant que la superficie d'implantation de la résidence sera de 20 mètres carrés plutôt que de 55 mètres carrés, tel que prévu à la réglementation;

Considérant que l'orientation de la résidence sera de 77 degrés par rapport à la ligne de lot avant plutôt que 30 degrés, tel que prévu à la réglementation;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 et par le comité consultatif d'urbanisme;

Considérant la bonne foi du demandeur;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et affiché le 23 juin 2015;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2015

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET **RÉSOLU** à la majorité des conseillers (4) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2015-003 sur le lot 3 208 198 du cadastre du Québec, afin d'autoriser la construction d'une résidence dont la superficie d'implantation sera de 20 mètres carrés plutôt que 55 mètres carrés et que l'orientation de la résidence sera de 77 degrés par rapport à la ligne de lot avant plutôt que 30 degrés, tel que prévu à la réglementation, située en bordure du chemin de Mille-Isles, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

Messieurs David Hudson et Fred Beaudoin votent contre.

ADOPTÉE.

2015-07-136

8.9 ***Dossier PIIA 2015-009 – Construction d'une résidence unifamiliale isolée – lot 3 208 198 du cadastre du Québec***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, située sur le lot 3 208 198 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles;

Considérant que la construction visée est une micro-habitation et qu'il s'agit de maximiser l'espace selon les besoins réels des occupants;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro RU.06.2011;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à la majorité des conseillers (5) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 208 198 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2015-009.

Monsieur David Hudson vote contre.

ADOPTÉE.

2015-07-137

8.10 ***Dossier PIIA 2015-007 – Rénovation d'un bâtiment situé dans le hameau de Mille-Isles - lot numéro 3 207 845 du cadastre du Québec***

Considérant le projet de rénovation de la résidence située sur le lot numéro 3 207 845 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2015

Considérant que les propriétaires souhaitent, entre autres, changer les fenêtres, rénover la galerie extérieure et installer des escaliers en cour avant;

Considérant que le bâtiment principal est situé dans le hameau de Mille-Isles et que toute intervention, dans le cas de rénovation de la résidence, est assujettie au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro RU.06.2011;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de rénovation de la résidence située dans le hameau de Mille-Isles, sur le lot numéro 3 207 845 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2015-007.

ADOPTÉE.

2015-07-138

8.11 Dossier PIIA 2015-008 – Garage isolé – 3 208 078 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise la nouvelle architecture d'un garage isolé, situé sur le lot 3 208 078 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles;

Considérant que la construction a déjà fait l'objet d'un permis en 2006, mais que le style d'architecture construit est différent de celui proposé à l'époque;

Considérant que cette nouvelle architecture est assujettie au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro RU.06.2011;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la nouvelle architecture du garage isolé sur le lot 3 208 078 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2015-008.

ADOPTÉE.

2015-07-139

8.12 Dossier PIIA 2015-010 – Construction d'un garage isolé – lot 3 207 529 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise la construction d'un garage isolé situé sur le lot 3 207 529 du cadastre du Québec, en bordure de la côte Saint-Gabriel;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2015

Considérant que l'implantation et l'intégration architecturale sont respectées par rapport aux bâtiments déjà construits;

Considérant que ce projet de construction d'un garage isolé est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro RU.06.2011;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'un garage isolé sur le lot 3 207 529 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2015-010.

ADOPTÉE.

2015-07-140

8.13 *Adjudication de contrat pour des travaux de pavage du chemin Tamaracouta - 2015.06-123*

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de pavage du chemin Tamaracouta tel que requis par la Loi;

Considérant que quatre (4) entreprises ont été invitées à soumissionner sur le projet;

Considérant le résultat de l'ouverture des soumissions du 6 juillet 2015 à 11 h 1;

Considérant la recommandation de monsieur Bernard Labelle, directeur aux travaux publics, qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission la plus basse.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6)

D'ADJUGER à l'entreprise Pavages Multipro inc. le contrat pour des travaux de pavage du chemin Tamaracouta au montant de **50 966,93 \$ (taxes incluses)**, comme décrit au devis TP2015.06-123 et en conformité avec la *Politique de gestion contractuelle 2010*.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-32000-625.

ADOPTÉE.

2015-07-141

8.14 *Autorisation de circuler sur le territoire de Mille-Isles donnée à l'événement cycliste « Vélo à notre santé » de la Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme*

Considérant que l'événement cycliste « Vélo à notre santé » prévoit l'arrivée des premiers cyclistes à l'intersection du chemin de Mille-Isles et du chemin Cambria vers 8 h 25 et les derniers vers 8 h 45, le 13 septembre 2015;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2015

Considérant qu'il est nécessaire que l'événement ait une autorisation de chacune des villes et des municipalités concernées où circuleront les cyclistes;

Considérant que le conseil municipal encourage toutes activités et tous événements qui font la promotion des saines habitudes de vie auprès des jeunes et des moins jeunes.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Dawn Charles

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET **RÉSOLU** à la majorité des conseillers (6) :

D'AUTORISER l'événement cycliste « Vélo à notre santé » à circuler sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles et à emprunter le chemin de Mille-Isles et le chemin Cambria, le 13 septembre 2015, entre 7 h 30 et 10 h 30.

ADOPTÉE.

Monsieur David Hudson quitte son siège à 19 h 49.

2015-07-142

8.15 Pacte fiscal

Considérant que le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

Considérant que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

Considérant que nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

Considérant que 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

Considérant que quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs revendications à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

Considérant que l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

Considérant que les conséquences du pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

Considérant qu'il est impératif qu'un nouveau pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2015

D'APPUYER la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

DE DEMANDER à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des allègements à la reddition de comptes.

ADOPTÉE.

2015-07-143

8.16 ***Congrès annuel 2015 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sous le thème « Au cœur de l'action »***

Considérant l'importance de la formation et de l'information pour les élus municipaux;

Considérant que le Congrès annuel de la FQM est de loin le plus important rassemblement d'élus municipaux au Québec;

Considérant que la programmation de ce congrès interpelle les élus de Mille-Isles.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5)

D'AUTORISER le maire à participer au 74^e Congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2015 à Québec.

Que les frais d'inscription d'une somme de 799.08 \$ (taxes incluses), de déplacements et d'hébergement soient aux frais de la Municipalité de Mille-Isles.

Que ladite dépense soit imputée au poste budgétaire 02-11000-346, comme prévu au budget 2015.

ADOPTÉE.

2015-07-144

8.17 ***Drainage sur une portion du chemin Black***

Considérant que le ponceau qui traverse le chemin contribue à inonder le terrain du contribuable, situé au 51, chemin Black;

Considérant que cette inondation favorise la formation d'un milieu humide;

Considérant qu'apporter des modifications au ponceau en creusant un fossé en bordure du chemin obligerait le dynamitage et serait très onéreux;

Considérant que la solution la moins dispendieuse est de procéder au creusage d'un fossé sur le terrain du contribuable.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2015

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

DE PAYER la somme de 300 \$ (taxes en sus) pour la réalisation des travaux de creusage;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-320000-521.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2015-07-145

10. Levée de la séance

À **20 h 15**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Johanne Ringuette, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Johanne Ringuette, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Josée Hébert
Greffière et
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée